

## TRANSACTION

### HONORAIRES :

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, les honoraires du mandataire deviendront immédiatement exigibles. Elles seront d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après\*.

#### Achat : Mandat de vente signé jusqu'au 31/12/2017

Honoraires forfaitaires de **5 500 € TTC sur la part** inférieure ou égale à 30 000 €, **7 % TTC sur la part** comprise entre 30 001 et 60 000 €, **5 % TTC sur la part** comprise excédant 60 001 €.

Ces honoraires seront à la charge du Mandant, Vendeur, (sauf cas particulier à la charge du Mandant, Acquéreur) et s'appliquent sur le montant global du prix de vente. Ces honoraires comprennent la totalité de nos prestations d'achat.

#### Achat : Mandat de vente signé à partir du 01/01/2018

##### **Biens hors copropriété :**

- Rémunération forfaitaire de **5 000 € TTC sur la part** inférieure ou égale à 50.000 € et **5 % TTC sur la part** excédant 50.001 €

##### **Biens en copropriété :**

- Rémunération forfaitaire de **6 000 € TTC sur la part** inférieure ou égale à 50.000 € et **5 % TTC sur la part** excédent 50.001 €

##### **Terrains :**

- Rémunération forfaitaire de **7 000 € TTC sur la part** inférieure ou égale à 30.000 € et **5 % TTC sur la part** excédant 30.001 €

##### **Biens à usage autre qu'à usage d'habitation :**

- Rémunération **12 % TTC** avec un minimum de **12 000 € TTC**.

\*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du mandataire titulaire du mandat initial.

Ces honoraires seront à la charge du Mandant, Vendeur, (sauf cas particulier à la charge du Mandant, Acquéreur) et s'appliquent sur le montant global du prix de vente. Ces honoraires comprennent la totalité de nos prestations d'achat.

### Location à Usage d'Habitation :

#### Pour le Locataire

Visite du Bien, Constitution du dossier, Rédaction du bail : **8 € TTC /m<sup>2</sup>**, sans excéder 1 200 € TTC.

État des lieux : Réalisation par l'agence (optionnelle) **3 € TTC /m<sup>2</sup>** avec un maximum de 250 € TTC.

#### Pour le Bailleur

Honoraires de location : **2 € TTC /m<sup>2</sup>** (sauf pour les professionnelles de l'immobilier).

Visite du Bien, Constitution du dossier, Rédaction du bail : **8 € TTC /m<sup>2</sup>**, sans excéder 1 200 € TTC.

État des lieux : Réalisation par l'agence (optionnelle) **3 € TTC / m<sup>2</sup>** avec un maximum de 250 € TTC.

Conformément à l'article 5 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et au Décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014.

Location Hors Habitation : Nous consulter.

ANIM S.A.S. au capital de 105 000 € - Siège Social : 4, place Noé et Omer Sadorge 28130 MAINTENON  
R.C.S. CHARTRES 392 095 683 - Carte Professionnelle n° CPI 2801 2017 000 016 797 délivrée par la C.C.I. d'Eure et Loir (28) - Garantie SO.CA.F. 26, avenue de Suffren 75015 PARIS



## GESTION (Habitation)

**Honoraires de Gestion :** 5,98 % HT soit **7,18 % TTC** des sommes encaissées. **Garantie Loyers Impayés : 3,65 % TTC**

Les honoraires divers de gestion seront facturés selon le barème détaillés en annexe du mandat de gestion.

Toutes autres prestations supplémentaires seront soumises à acceptation d'un devis.

## GESTION (Hors Habitation)

**Honoraires de Gestion :** 8,30 % HT soit **9,96 % TTC** des sommes encaissées.

Les honoraires divers de gestion seront facturés selon le barème détaillés en annexe du mandat de gestion.

Toutes autres prestations supplémentaires seront soumises à acceptation d'un devis.